

Année scolaire 2022/2023

**MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATSS :
Prise en compte du handicap du conjoint ou de l'enfant de l'agent sollicitant sa mutation**

NUMEN.....
 NOM Prénom NOM DE JEUNE FILLE
 Né(e) le
 Adresse
 Mail

Situation familiale : célibataire marié(e) vie maritale PACS séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)
 Nombre d'enfants mineurs à charge :

Situation professionnelle du conjoint : activité professionnelle → commune d'exercice :

 demandeur d'emploi

Corps/Grade
 Position actuelle : activité détachement disponibilité congé parental
 autre situation :

Affectation : sur poste définitif provisoire délégation rectorale
 Etablissement à titre définitif 2021/2022 :
 Etablissement d'exercice provisoire 2021/2022 :

L'agent joindra à son dossier :

- la pièce attestant de la reconnaissance du handicap de l'enfant ou du conjoint
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera ses conditions de vie vis-à-vis de son conjoint ou enfant handicapé

Partie réservée au SMS – AVIS :

.....

**Fiche à retourner au plus tard
 Le vendredi 6 mai 2022 – DELAI IMPERATIF -
 A l'adresse suivante en courrier recommandé avec accusé de réception :
 Rectorat de Grenoble – Service Médical et Social
 7 place Bir-Hakeim – CS 81065 – 38021 GRENOBLE CEDEX
 SMS ☎ 04.76.74.72.28**